

## **V E N T E A U X E N C H E R E S P U B L I Q U E S par suite de LICITATION**

### **PREMIER LOT :**

Sur le territoire de la **Commune d'ALBERTVILLE**  
7, avenue de Sainte Thérèse et 705, rue Commandant Dubois  
**Un APPARTEMENT de type F3, une CAVE et un GARAGE**

**ADJUDICATION fixée au VENDREDI 03 NOVEMBRE 2017 à 14 heures à  
l'audience des Criées du **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE d'ALBERTVILLE**  
(Savoie) Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpains**

<b>MISE A PRIX : QUATRE VINGT MILLE euros (80.000,00 €)</b>
---

### **DESIGNATION DU BIEN A VENDRE EN UN SEUL LOT**

1.°) Sur le territoire de la Commune de ALBERTVILLE (Savoie), 7, avenue Sainte Thérèse  
Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommée LES ACACIAS, comprenant deux bâtiments à usage d'habitation comprenant cinquante appartements et leurs dépendances, portant les lettres A et B cadastré sous les références suivantes : Section AZ n° 200, AZ n° 201 et AZ n° 204 d'un total de 41a28ca

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

**LOT n° 13** : dans le bâtiment A, au sous-sol, une CAVE  
Et les 15/10000èmes des parties communes générales

**LOT n° 31** : dans le bâtiment A, au deuxième étage gauche 33, escalier S, un APPARTEMENT de type F 3  
Et les 165/10000èmes des parties communes générales

2.°) Sur le territoire de la Commune de ALBERTVILLE (Savoie), 705, rue Commandant Dubois  
Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommée LES ACACIAS, cadastré sous les références suivantes Section AZ n° 203 de 11a 91ca

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

**LOT n° 21** : dans le bâtiment des garages, un GARAGE n° 21  
Et les 27/10000èmes des parties communes générales

La vente des biens ci-dessus est poursuivie en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE le 8 mars 2017 ordonnant les opérations de compte et de liquidation partage des biens dépendant de la succession de Madame Marcelle BOGDANOFF ainsi que la licitation à la Barre du Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE.

Le Cahier des Conditions de Vente a été rédigé par Maître Didier CAMUS et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE le 17 AOUT 2017.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Conditions de Vente.

Une visite des lieux sera assurée par la SELARL ALP'JURIS, Huissier de Justice à ALBERTVILLE, le Mardi 24 OCTOBRE 2017 de 11 h à 12 h.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -  
Email : [didier@camus-chomette-avocats.fr](mailto:didier@camus-chomette-avocats.fr)  
Site internet : [www.camus-chomette-avocats.fr](http://www.camus-chomette-avocats.fr)
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE  
signé Didier CAMUS, avocat